



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du RÈGLEMENT R 199-2020 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2020, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 199-2020;

QUE le règlement numéro R 199-2020 a pour objet de fixer les règles relatives au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité.

QUE ce règlement entre en vigueur le 10 juin 2020, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 10^e JOUR DE JUIN 2020

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 et 12 heures le dixième jour de juin 2020, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com .

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce dixième jour de juin 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier